

LE MOT DU MAIRE



Jean-Pierre Manceau

Maire de Preignac

Vice-Président de la CDC de Podensac

Preignacaises, Preignacais,

Nous avons voté fin mars les budgets.

Le compte administratif qui représente les dépenses de la commune pour l'année 2012 a été approuvé par le Trésorier de Podensac sans aucune réserve prouvant ainsi la bonne gestion de la commune.

Nous vous proposons dans ce bulletin une vision complète de notre gestion avec les excédents de tous les budgets ainsi que la gestion de la commune depuis l'année 2000. Cette année encore nous n'augmenterons pas le taux d'imposition communal. Chacun pourra donc se faire une idée claire de la gestion de la commune.

Le budget 2013 ne fera pas exception à la règle que nous nous sommes fixés depuis 5 ans. Nous souhaitons faire des réalisations importantes en restant dans des marges raisonnables sans trop emprunter et sans augmenter des taux d'imposition.

Bonne lecture de ce bulletin et bonnes vacances à toutes et à tous.

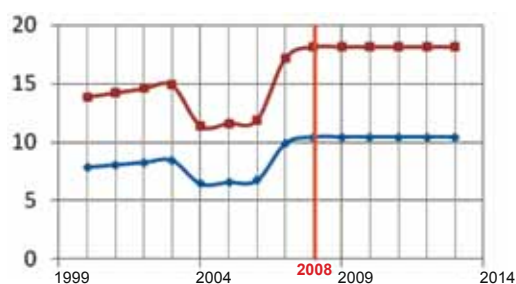
RÉALISATION DU BUDGET 2012

Nous entendons dire que "nous avons trouvé les caisses pleines et que nous sommes en train de les vider", que "nous faisons beaucoup de travaux qui coûtent très cher". Tout cela mérite donc quelques explications.

Dans une commune, la réalisation d'une année budgétaire se compose de 2 grandes phases :

- ✓ la réalisation du budget de l'année 2012,
- ✓ les prévisions budgétaires pour 2013.

Concernant la réalisation du budget de l'année 2012, nous avons, comme vous le savez, augmenté de 0,55% le taux des taxes en 2008. Depuis, le taux des taxes n'a pas évolué et il n'augmentera pas non plus cette année.



La courbe ci-contre donne l'évolution des taux de la taxe d'habitation (courbe bleue) et du foncier bâti (courbe rouge) sur les 13 dernières années.

Pour Preignac, il y a 5 budgets séparés qui sont les suivants :

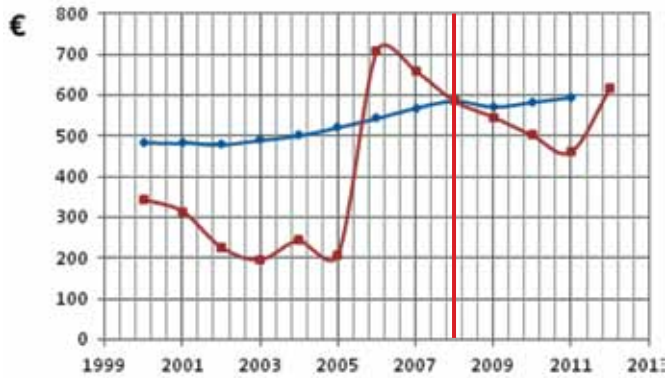
- ✓ budget de la commune,
- ✓ budget de l'assainissement,
- ✓ budget du transport scolaire,
- ✓ budget de la station vinicole,
- ✓ budget du C.C.A.S.

La première phase, celle de la clôture des comptes administratif et de gestion et de l'affectation du résultat est terminée. Le compte administratif permet de savoir si l'année écoulée se termine avec des excédents ou des déficits. Le tableau ci-dessous présente le résultat des différents budgets. Ils sont tous en excédent et validés par le Trésorier de Podensac. Ils sont donc incontestables.

BUDGET	EXCÉDENT EN €
Commune	520 156,47
Assainissement	147 076,58
Transport Scolaire	1 780,78
Station vinicole	21 774,74
C.C.A.S	7 447,97

Malgré des budgets excédentaires, certains pourraient nous reprocher d'avoir beaucoup emprunté pour atteindre ce résultat. Mais, ce n'est pas la cas. Depuis 2008, nous avons empruntés 800 000 € pour financer les travaux de la Salle des Fêtes. Quant au reste des réalisations, elles ont été payées sans avoir recours à l'emprunt. Pour rappel, avant 2008, le montant des emprunts de la commune de Preignac s'élevait à 1 328 627,49 €.

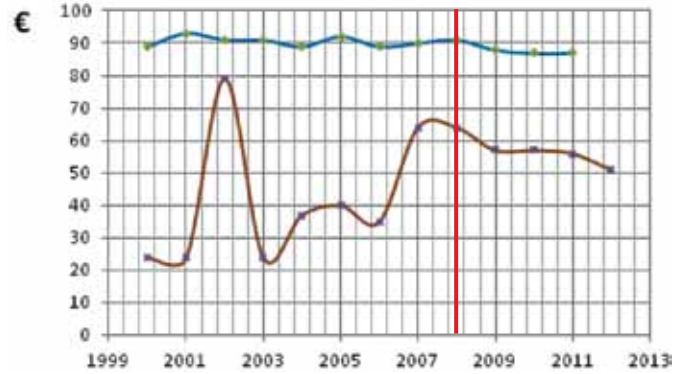
COMPTES COMMUNAUX



Source : Ministère de l'économie

La courbe en rouge, donne le montant de la dette par habitant en fonction des années. De 2008 à 2011 nous avons diminué la dette de la commune. Elle remonte en 2012 sans atteindre la valeur de 2006. Cette augmentation est liée à l'emprunt de la salle des fêtes. Elle baissera en 2013 car la commune n'empruntera pas. La courbe en bleu donne la valeur moyenne pour l'ensemble de la France.

En conclusion, malgré les nombreux aménagements réalisés dans la commune, notre gestion de 2008 à 2012 montre que nous n'augmentons pas le taux des impôts et que nous baissons l'endettement de la commune, signe d'une gestion rigoureuse et optimisée.



Source : Ministère de l'économie

La courbe en rouge, indique l'évolution de l'annuité de la dette par habitant. C'est à dire ce que la commune paye annuellement comme intérêt et capital sur sommes empruntées et par personne. Comme nous le constatons l'annuité de la dette par habitant diminue. En bleu nous voyons la moyenne nationale de ce paramètre et nous pouvons constater que nous sommes donc largement en dessous.

BUDGET 2013

L'année 2013 est une année de transition. Cette année encore nous n'augmenterons pas le taux des 4 taxes.

Budget de fonctionnement de la commune

Le budget de la commune est séparé en 2 grandes parties :

- ✓ le budget de fonctionnement
- ✓ le budget d'investissement

Le budget de fonctionnement de la commune est établi à 1 961 246 €.

Les charges de personnel (529 020 €) représentent les dépenses les plus importantes. Elles correspondent aux 8 personnes dont 1 contrat d'avenir, mises à la disposition de l'école, 4 personnes dont 1 contrat d'insertion à mi-temps au secrétariat, 4 personnes au service technique. Patrick Blanchard est parti à la CDC, il ne sera pas remplacé permettant ainsi de diminuer les frais de personnel. Nous le remercions pour le travail accompli à Preignac. Ensuite 383 300 € servent à financer les charges à caractère général comme l'entretien des bâtiments, le gaz, l'électricité, l'eau, les fournitures administratives, etc. Enfin, 750 000 € seront reportés sur le budget d'investissements de l'année 2013.

Budget d'investissement de la commune

Le budget d'investissement de la commune se monte cette année à 1 193 936 €. Nous proposons donc de faire des investissements sans emprunt en 2013. Parmi les investissements les plus importants nous avons retenu :

Salle des fêtes

- ✓ Démolition du petit bâtiment de Solanbat, démolition partielle des garages et réalisation d'un parking.
- ✓ Création d'un plateau devant la salle des fêtes pour réduire la vitesse des véhicules.
- ✓ Remise en état du bâtiment de l'impasse Pinsan Prince afin de transférer les services techniques de la rue du port à côté des garages et de réhabiliter le bâtiment de la rue du port.

Écoles

- ✓ Mise en place du 6^{ème} tableau blanc informatique pour la maternelle.
- ✓ Reconfiguration de la plonge du restaurant scolaire.
- ✓ Réhabilitation du sol de la cour de l'école maternelle.
- ✓ Étude en vue de la réhabilitation des locaux de la Rotonde et en particulier la bibliothèque.

Espace Poupot : Aménagement du parking de l'espace Raymonde et Jacques Poupot dont les coûts sont partagés avec la CDC.

Associations : Pour l'ensemble des associations et des boulistes nous proposons de mettre en place une structure couverte, au boulodrome, pour que des manifestations puissent être organisées même par temps pluvieux.

Mairie : Remplacement du matériel informatique qui a maintenant 10 ans.

Éclairage public : Très rapidement l'éclairage public de la commune ne pourra plus être entretenu car nous avons obligation d'utiliser des lampes basse consommation. Elles sont incompatibles avec certains réverbères existants. Nous ferons une étude en vue du remplacement de l'éclairage public par tranches (au moins 5 ans).

Maison du vigneron : Une étude et une première tranche de travaux vont être engagés pour la Maison du Vigneron afin de recentrer le commerce de Preignac dans ce bâtiment et éventuellement créer des salles de réunion ou des bureaux au premier étage. Cette étude sera réalisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux qui validera la fiabilité du projet.

Budget d'investissement de l'assainissement

Le budget d'investissement de l'assainissement est de 349 666 € celui de fonctionnement de 332 844 €. Pour 2013, l'investissement concernera le raccordement des maisons qui ont été équipées d'un pot autour du carrefour de Boutoc et le raccordement depuis le quartier Perrette jusqu'à Boutoc en passant par le quartier Candalle. Nous réaliserons cette tranche en 2013.

Ces différents travaux vont une fois de plus modifier fortement l'image de Preignac. Comme chacun le constatera, nous les effectuons sans augmenter le taux des impôts et sans emprunter. C'est une gestion saine en bon père de famille.

CARREFOUR DE BOUTOC



Les travaux du carrefour de Boutoc ont été réalisés pour une raison essentielle : protéger les enfants qui prennent le car de ramassage scolaire. Il n'était plus tolérable de les savoir cheminer sur bande herbeuse de 60 cm pour rejoindre le bus sachant que les voitures passaient à grande vitesse. Qu'aurait-on dit en cas d'accident ? La vie d'un enfant n'a pas de prix ! Même si le projet a été présenté aux riverains, sans aucune contestation de leur part, il apparaît nécessaire d'apporter des précisions.

Compte tenu de la largeur de passage entre le ruisseau et les murs ou entre les maisons il était impossible d'avoir la largeur réglementaire pour le passage de véhicules dans les 2 sens (soit 7 m) ni celle d'un trottoir (réglementairement 1,4 m). Il fallait une largeur de 8,4 m que nous n'avions pas. La solution adoptée, en concertation avec le Conseil Général, consiste à faire un passage pour un seul véhicule et le reste en trottoir. Les feux sont programmés de façon à privilégier le sens Pujols-sur-Ciron-Langon. Dans le cas où ils tomberaient en panne, les panneaux (avec les sens prioritaires) mis en place, doivent être respectés. Le rond point réalisé oblige les voitures à ralentir. On perd la priorité en entrant sur un rond point, obligeant les véhicules à ralentir pour laisser la priorité. Pour réaliser et conserver un ensemble propre, les entrées de jardin ont été goudronnées. Le poste de transformation, inutilisé, a disparu. Le tout à l'égout a été mis en place sur la partie de voirie qui a été refaite et le raccordement est prévu dans le budget 2013 de l'assainissement. Nous avons tout fait pour améliorer l'évacuation des eaux pluviales dans de meilleures conditions, sachant très bien que chaque propriétaire doit les garder chez lui. Il est strictement interdit d'évacuer les eaux pluviales dans le tout à l'égout. Merci à M. Daney et M. Blouin qui ont autorisé le stationnement des entreprises sur leurs terrains pendant la durée des travaux. Enfin, certains souhaitent que le carrefour d'Arrançon soit également refait. La réglementation autorise la commune à faire des aménagements, en agglomération, entre les panneaux Preignac, après accord du Conseil Général. Pour le reste, les travaux sont de la responsabilité du Conseil Général.

Puits et forages privés à usage domestique : les règles à respecter

- 1) Établir une déclaration de l'ouvrage à la Mairie.
- 2) Procéder à l'analyse de l'eau du puit ou du forage si elle est destinée à la consommation humaine.
- 3) Faire réaliser l'ouvrage dans les règles de l'art.
- 4) L'eau prélevée ne doit en aucun cas communiquer avec le réseau de distribution publique.

Pour en savoir plus sur la réglementation : <http://www.ars.aquitaine.sante.fr>

Inscriptions aux écoles

L'inscription à l'école est déjà possible pour la rentrée de septembre 2013. N'attendez pas pour faire inscrire vos enfants. Cela facilitera grandement le travail du secrétariat et les prévisions pour cette nouvelle rentrée.

WC publics à Sanches

Malheureusement, certains utilisateurs ne respectent pas les règles de propreté et d'hygiène élémentaires. Cela nuit à l'ensemble de la collectivité. Nous rappelons que chacun doit apporter son papier et que la commune nettoie les WC tous les jours. Nous pensons que chacun doit faire un effort afin de garantir la propreté des lieux.

Tennis Loisir

Le tennis club fait peau neuve cette saison en proposant l'accès des courts en *Tennis Loisir*. Licenciés et non licenciés peuvent ainsi jouer et s'amuser. Débutants ou non débutants sont acceptés. Tarif 10 € en individuel, 20 € en famille pour cette saison avec un nouveau bureau. Licence possible sur demande.

Rens. : 06 80 01 33 43 ou 06 75 59 53 32
<http://club.quomodo.com/tcpreignac/accueil.html>

Frelons asiatiques

Les frelons asiatiques sont toujours présents dans notre commune. Lorsqu'un essaim se trouve sur une propriété privée c'est au propriétaire de le faire enlever. Lorsque l'essaim se trouve sur les propriétés communales cela relève de la Municipalité.

Plan Canicule

En prévision du plan canicule, les personnes seules à mobilité réduite ou présentant des pathologies lourdes peuvent, dès à présent, faire la démarche de se signaler en Mairie.

Bruit

Les travaux bruyants de jardinage et de bricolage sont autorisés : du lundi au vendredi (8h30/12h - 14h30/19h30), samedi (9h/12h - 15h/19h), dimanche & jours fériés (10h/12h). Les musiques trop fortes peuvent gêner le voisinage surtout l'été. La règle disant que l'on peut faire du bruit jusqu'à 22h et après 6h du matin n'existe plus.

Plan Local d'Urbanisme

Le P.L.U. a été approuvé en Conseil Municipal le lundi 24 juin 2013.

RYTHMES SCOLAIRES

La réforme des rythmes scolaires voulue par l'État consiste à avoir le même nombre d'heures de cours mais répartis sur 4,5 jours au lieu de 4 jours. De plus la commune devait assurer ¾ heure de temps d'activité périscolaire (TAP) pendant 3 jours. La commune de Preignac avait opté pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires en 2013, car nous avons bien conscience que les enfants de notre village ont, pour certains, besoin d'accéder à une autre forme d'apprentissage, que l'enseignement académique. Une autre raison essentielle de la mise en place en 2013, de la réforme des rythmes scolaires est la dégradation des résultats des écoliers dans les classements internationaux.

De plus, la mise en place des nouveaux rythmes scolaires a un coût pour les Preignacais, environ 37 000 € par an. Deux difficultés se sont présentées à nous. La première : la réticence des enseignants qui préféreraient la mise en place en 2014, pour des questions de positionnement des TAP dans la journée. La deuxième : quelques parents dont une représentante du conseil d'école, qui souhaitaient le maintien de la garderie jusqu'à 18h30, pour une dizaine d'enfants maximum sur 221 que compte l'école. Ils posaient aussi des conditions quant à la moralité des intervenants pour les temps d'activités périscolaires (TAP).

Enfin nous avons appris que le Conseil d'État n'a pas validé le décret concernant le taux d'encadrement ce qui nécessite la présence de 8 personnes extérieures à l'école en plus des 5 personnes de la commune mises à disposition. De plus l'État cherche encore les moyens financiers qu'il a proposés. Devant les demandes des enseignants, des parents et la difficulté de mettre en place les TAP le Conseil Municipal s'est réuni le 12 juin dernier à 18h30. L'assemblée délibérante était presque complète (15 conseillers sur 18). C'est à l'unanimité des présents, majorité et opposition municipale confondues, qu'a été prise la décision de reporter la réforme en 2014. Les horaires scolaires pour l'année 2013-2014 ne changent pas, les horaires de l'accueil périscolaire ne changent pas, les horaires de l'ALSH ne changent pas, les horaires du bus de ramassage ne changent pas.

NOS CENTENAIRES

Deux événements exceptionnels se sont produits dans notre Commune et à quelques jours d'intervalle. Nous avons fêté à la salle des fêtes les 100 ans de Monsieur Cazemajou le 30 mars et les 100 ans de Madame Lousteau à son domicile le 12 mai.

Monsieur Cazemajou est né au château de Malle le 30 mars 1913. L'acte de naissance a été reçu par mon illustre prédécesseur Monsieur Pierre De Lur Saluces, Maire de Preignac. Il aurait pu lui rester fidèle en habitant rue de Lur Saluces, mais il lui a préféré le Comte de Bournazel. Il n'a que 5 ans lorsque son père décède, c'était le dernier jour de la guerre de 1914 - 1918. Monsieur et Madame Cazemajou se sont mariés à Toulence le 9 septembre 1939. Ils eurent 4 enfants. Il a passé de nombreuses années dans la viticulture. Il a toujours défendu une société plus égalitaire, à dimension humaine où l'égoïsme de chacun était mis de côté. Hélas M^{me} Cazemajou nous a quitté le 13 mai à l'âge de 94 ans. Nous présentons toutes nos condoléances à son époux et à toute sa famille.

Madame Lousteau est née le 12 mai 1913 à 9h à l'école de Preignac. C'est aussi Pierre de Lur Saluces Maire de Preignac qui a enregistré cette naissance. Il y avait 2 témoins M. Triat Sully marin et M. David Max. Par la suite Jeanne Pujols épousa Louis Lousteau le 5 août 1933 à la Mairie de Preignac. Cette union fut célébrée par Eugène Huillet. De ce mariage, 2 enfants sont nés : Jeanne et Pierre. Madame Lousteau commença par porter les dépêches de la poste à la gare. Monsieur Lousteau était propriétaire du garage Renault de Preignac. C'est alors que Madame Lousteau assura la comptabilité du garage, puis c'est sa fille qui a pris la suite. Beaucoup de Preignacais ont connu et apprécié la famille Lousteau dans ce garage qui par la suite fût cédé à Monsieur Guichenev.

Le quartier doit bénéficier d'un micro-climat particulièrement favorable car Madame Lousteau habite au 10 rue Henri de Bournazel alors que Monsieur Cazemajou habite au 9 de la même rue. Pour ceux qui souhaitent changer de domicile il ne peuvent hésiter qu'entre le 8 et le 11 !

AGENDA DES MANIFESTATIONS

JUILLET

14 : apéritif républicain, à partir de 18h à Sanches, offert par la Municipalité à l'ensemble des Préignacaises et des Preignacais. En cas de mauvais temps la manifestation se déroulera à la Salle des Fêtes.

AOÛT

31 : représentation de la pièce de théâtre « In love with Shakespeare » organisée par Les Ateliers des 3 Rivières en partenariat avec le Collectif de la Falaise, à 20h30, au Château Bastor-Lamontagne.

SEPTEMBRE

1^{er} : vide-grenier à Boutoc organisé par le Comité des Fêtes de Boutoc.

2-10 : bourse « vêtements hiver & puériculture » organisée par l'association PULS33 à la Salle des Fêtes.